

- Date du début de la garantie**
- La garantie commence à la date d'installation.
 - Ce produit est garanti par Vinyl Works, Inc. à l'acheteur d'origine uniquement, contre tout défaut résultant de la fabrication des soudures et des bords pendant quinze (15) ans, le coût de remplacement étant calculé au prorata après la première (1ère) année.
- Ce qui est couvert**
- Cette garantie s'applique uniquement aux toiles achetées pour usage résidentiel privé.
 - Le barème de remplacement au prorata est le suivant, en pourcentage du prix courant suggéré par le fabricant. Les pourcentages sont basés sur la durée de possession de votre toile, à partir de la date d'installation :

Dans un délai d'un an....Sans frais	Après 1 an....10 %	Après 2 ans....20 %
Après 3 ans....30 %	Après 4 ans....40 %	Après 5 ans....50 %
Après 6 ans....60 %	Après 7 ans....70 %	8 à 15 ans....80 %
- Ce qui n'est pas couvert**
- Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par le transport, une mauvaise manipulation, une installation défectueuse, des actes inappropriés de tiers partis, ou des catastrophes naturelles.
 - Cette garantie exclut expressément les trous, les coupures, les déchirures le long des coutures, la décoloration et les plis qui peuvent se produire avec le temps. Ces situations sont causées par une mauvaise utilisation, une installation incorrecte, un ajout inapproprié de produits chimiques ou un mauvais entretien de l'équilibre chimique de l'eau des piscines. Votre toile doit être installée conformément aux instructions et correctement entretenue.
 - Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par les produits chimiques, subis dans les piscines équipées de couvertures automatiques.
 - Cette garantie ne couvre pas les dommages, y compris la décoloration, résultant d'une mauvaise utilisation des générateurs de chlore (système au sel).
 - Cette garantie ne couvre pas l'abrasion du motif de la toile causée par les nettoyeurs automatiques de piscines.
 - Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par la neige ou par la glace.
 - Cette garantie ne couvre pas les défaillances dues à des défauts matériels. Le matériau utilisé pour fabriquer cette toile de piscine n'a pas été produit par Vinyl Works, Inc. Les défaillances doivent être signalées au fabricant dudit matériel.
 - Cette garantie ne couvre pas la décoloration normale ou les taches microbiologiques. Tous les produits en vinyle coloré, soumis aux rayons directs du soleil, peuvent se décolorer avec le temps. Une telle décoloration, ou tache microbiologique, ne constitue pas un défaut matériel. Les taches et la décoloration n'affectent pas la capacité du vinyle à remplir la fonction pour laquelle il a été conçu.
 - Cette garantie ne couvre pas les irrégularités, les imperfections ou les dommages pouvant résulter d'un manque d'eau dans la piscine. La piscine doit demeurer pleine d'eau en permanence.
 - Cette garantie est nulle et non avenue si des modifications sont apportées à la conception de la piscine ou si des accessoires susceptibles d'endommager la toile sont utilisés.
- Ce que nous ferons pour vous**
- Nous remplacerons ou réparerons, selon le calendrier au prorata, toute toile jugée défectueuse. Les frais d'expédition, d'enlèvement, d'installation, d'eau et d'appels de service ne sont pas couverts par cette garantie.
 - Le remplacement sera effectué dans les 10 jours ouvrables suivant la confirmation du défaut et la réception de votre paiement, le cas échéant.
- Comment faire appel au service de garantie**
- Si votre toile devait subir une défaillance pendant cette période en raison d'un problème couvert par la garantie, vous devez envoyer à notre usine une lettre qui identifie la toile et sa date d'installation. Cette lettre doit être accompagnée d'une preuve d'achat.
 - La détermination de la défektivité réclamée pourra être effectuée à la réception de la toile à notre usine. À notre discrétion, la confirmation pourra être faite par un représentant autorisé sur les lieux de la piscine.
 - Toutes les réclamations au titre de la garantie doivent être effectuées directement auprès de Vinyl Works, Inc. et aucune marchandise ne doit nous être retournée sans autorisation écrite.
- Avis de non-responsabilité pour les dommages consécutifs**
- En aucun cas, Vinyl Works, Inc. ne pourra être tenue responsable de dommages spéciaux, accessoires, consécutifs ou indirects. Ceci comprend, sans s'y limiter : dommages pour perte d'usage de la piscine, pour blessure(s) ou décès à/de toute personne ainsi que les dommages aux biens et à la propriété. Par conséquent, toute réclamation à l'effet de ce qui précède est spécifiquement rejetée et exclue par la présente. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion des dommages spéciaux, accessoires, consécutifs ou indirects, de sorte que l'avis de non-responsabilité ci-dessus pourrait ne pas s'appliquer à votre cas.
- Limitations sur la garantie**
- Cette garantie est inapplicable si vous êtes en défaut aux termes d'un accord conclu dans le cadre de l'achat ou de l'installation de cette toile.
 - Cette garantie est destinée à remplacer toutes autres garanties expresses ou implicites. Elle constitue une déclaration complète de notre obligation.
 - Aucun agent ou détaillant, ni personne d'autre, n'est autorisé à modifier cette garantie et toute telle modification ne sera pas reconnue par Vinyl Works, Inc.

Cette garantie est conforme à la Loi sur la protection du consommateur (Québec), aux lois canadiennes gouvernant la protection des consommateurs, ainsi qu'à la Federal Trade Commission Improvement Act des États-Unis. Cette garantie vous accorde des droits juridiques spécifiques. Vous avez également des droits de garantie implicites, et vous pourriez avoir d'autres droits qui peuvent varier d'une juridiction à l'autre. En cas de litige portant sur le service ou l'exécution de la garantie, vous pouvez vous adresser à la cour des petites créances, au tribunal provincial, ou au tribunal fédéral.

VWAGLW-FC 6/20

TOILES VINYL WORKS POUR PISCINES RÉSIDENTIELLES HORS TERRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA GARANTIE POUR TOILE DE PISCINE

A l'acheteur : veuillez remplir ce formulaire, le détacher et l'envoyer par courrier postal dans les 30 jours suivant l'installation. Si ce formulaire n'est pas rempli et retourné dans ce délai, la toile ne sera pas soumise à la garantie.

J'AI REÇU ET EXAMINÉ LES INFORMATIONS DE SÉCURITÉ FOURNIES :

Manuel du propriétaire

Dépliant « Children Aren't Waterproof »

Livret « Layers of Protection »

Avvertissements d'interdiction de plonger ou de sauter (« No Diving or Jumping »)

Livret « The Sensible Way To Enjoy Your Aboveground/Onground Swimming Pool »

Livret « Pool And Spa Emergency Procedures for Infants and Children »

Nom du propriétaire _____ Date d'installation _____
 Adresse _____ Toile achetée auprès de _____
 Ville _____ Province _____
 Signature du propriétaire _____ Installation par _____

****Enregistrez votre garantie en ligne au
mypoollinerregistration.com**

Numéro de série du lot _____